

Envoyé en préfecture le 13/04/2018 Reçu en préfecture le 13/04/2018 1 6 AVR. 2018 ID: 060-200066975-20180410-DEL2018CC05047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2018-CC-05-047

AFFECTATION DU **RESULTAT 2017: BUDGET** PRINCIPAL

la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de

kalajajajajajajajaja

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

- * Madame BOCQUE Véronique (Thicrs sur Thève) * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent

NOMBRE DE DELEGUES

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)

en exercice: 48

* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)

présents: 31

* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- votants: 35
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
 - * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- DATE DE CONVOCATION: * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
 - 29 MARS 2018 * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
 - * Monsieur LESAGE William (Chamant)
 - * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

SECRETAIRE DE SEANCE: Daniel FROMENT

- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Scnlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs:

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le 16 AVR. 2019 =

ID: 060-200066975-20180410-DEL2018CC05047-DE

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)

* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant : Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 18 absents et 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

DELIBERATION

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5,

<u>Vu</u> le compte administratif 2017 du budget principal,

<u>Vu</u> l'avis de la commission des finances,

Après avoir entendu l'exposé du Président de la Communauté de Communes, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident au regard du budget principal qui suit :

	RESULTAT CA N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRESI A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2356 998,74 €		-2222 967,54 €	1397 932,34 € 615 096,28 €	-782 836,06 €	-848 804,86 €
FONCT	1672 026,38 €	-€	-54 763,04 €			1617 263,34 €

Le résultat d'investissement cumulé est de

7 134 031,20 €

(

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	1617 263,34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	648 804,86 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	400 000,00 € ³ 568 458,48 €
Total affecté au c/ 1068 :	1048 804,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

❖ D'AFFECTER le résultat comme suit pour le compte de l'année 20

❖ DE COUVRIR de manière obligatoire le besoin de financement de l de 648 804,86 euros,

❖ D'EFFECTUER une affectation complémentaire à hauteur de 400 000,00 euros,

❖ D'AFFECTER le solde disponible au chapitre n°002 (résultat de fonctionnement reporté) à hauteur de 568 458,48 euros,

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Sous-préfecture, Le : 1,3 AVR. 2018

Et de l'affichag

Le Présiden

Philippe CHARRIER

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Seplis,

e Président

Philippe CHARRIER